

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 9
 votants 10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Objet : Régie de recettes pour l'encaissement des cautions :
 Approbation des tarifs de location de la salle Rif Fontan
 et du montant des cautions demandées**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté n°03-03 du 14 mai 2003 approuvant la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des cautions dues au titre des locations de logements communaux à l'année, des locations de logements communaux par les travailleurs saisonniers durant les saisons hivernales et estivales et des locations de salles communales.

Par délibération en date du 5 juillet 2019, le conseil municipal a fixé le montant des différentes locations et cautions pour la **salle des fêtes**.

À ce jour, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location de la **salle Rif Fontan** ainsi que le montant des cautions demandées afin de les intégrer au sein de la régie de recettes pour l'encaissement des cautions.

Il est précisé que cette salle n'est pas louée pendant la saison d'été puisque la salle est utilisée par le Centre de Loisirs de la Commune.

UTILISATEURS	OBJET	PROPOSITION
Salle RIF FONTAN		
RESIDENTS (particuliers)	Salle seule	Location GRATUITE
		Caution 500 €
AUTRES USAGERS	Salle seule	Location ½ journée : 300 €
		Location journée : 500 €
		Caution 500 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES / SYNDICATS DOMICILIES A VAUJANY	Salle seule	Location GRATUITE
		Caution 500 €

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Fixe les tarifs de location de la **salle Rif Fontan** ainsi que le montant des cautions demandées comme susmentionnées et décide de les intégrer au sein de la régie de recettes existante ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

